

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Clausse, 27 septembre 1882

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (22)

Collation 1 p. (420r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Clausse, 27 septembre 1882, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/50809>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [27 septembre 1882](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Clausse](#)

Lieu de destination Le Thour (Ardennes)

## Description

Résumé Godin avertit Clausse que les embarras que pourraient lui causer l'affaire évoquée dans sa lettre du 22 septembre pourraient l'empêcher d'occuper le poste d'instituteur dans les écoles du Familière qu'il lui avait accordé.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Éducation](#), [Emploi](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familière : écoles](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

---

Juin 9 p. 11

Monsieur Claude,

Notre lettre du 8<sup>e</sup> m'a fait dire que l'affaire dont vous me parlez esthétique ou physique de préparation que nous devons permettre à nos élèves en ce moment de prendre notre emploi dans nos classes. Jeudi que nous soyons en état d'assez encouragements qui pourraient donner lieu à des connaissances factices.

Il est nécessaire d'avertir cela. Je ne sais pas en cette affaire un motif de risque pour nous mêmes

la fonction que je vous dis recouvrée, à moins que cela ne nous fasse une fausse situation qui nous sera utile je l'espere.

Il serait donc indispensable que nous me disiez très-franchement si nous choisissons être bien et affranchis des désagréments que cette affaire peut nous causer. Nous comprenons que je sois tenu à faire cela pour l'organisation de mes classes.

Veuillez aggraver l'ordre, mes meilleures salutations.

Claude